

Transport du grain de l'Ouest—Loi

● (1200)

En nuisant à nouveau aux aspirations de l'Ouest canadien, le gouvernement a réussi encore une fois à dresser l'une contre l'autre les régions et les classes. Il convient, d'une tragique manière, que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) ait qualifié cette initiative de la Couronne comme la troisième plus importante initiative qu'il ait prise depuis la réélection de son gouvernement en 1980, les autres étant le rapatriement de la Constitution et le Programme énergétique national. Le projet de loi C-155, comme ceux qui l'ont précédé, a divisé plutôt que réconcilié.

Autrefois, le gouvernement a prétendu avoir à cœur les intérêts de l'Ouest du Canada. Nous avons beaucoup entendu parler du fameux fonds de développement de l'Ouest qui, en 1980, nous promettait 4 milliards de dollars. Bien entendu, ce fonds a été relégué aux oubliettes. Seule, une somme de 659 millions a été allouée, et affectée surtout à des mesures spéciales dépourvues de toute imagination. J'aimerais savoir ce qu'est devenu le fonds de développement de l'Ouest.

Une autre fois, je me permettrai quelques remarques au sujet d'une proposition que j'entends faire à la Chambre pour l'établissement d'un conseil de développement de l'Ouest, qui serait composé d'experts en questions économiques et sociales, recrutés dans les quatre provinces de l'Ouest et du Nord. Ce conseil pourrait servir de base à l'établissement dans l'Ouest d'une expansion économique et sociale intégrée qui coordonnerait les données provenant de toutes les sphères et qui trouverait, à n'en point douter, une solution juste à ce problème sempiternel du Nid-de-Corbeau, de façon à ce que la production de grain dans l'Ouest canadien puisse satisfaire à la demande d'un monde qui est en voie de se transformer en fond.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de pouvoir participer à ce débat, qui porte sur une question d'une importance cruciale pour le Canada. Pour moi, c'est la première fois que j'ai l'occasion de me lever en Chambre pour parler de ce sujet. Sans doute, nombre de mes collègues du nouveau parti démocratique m'ont précédé, exposant avec éloquence et vigueur la situation de l'agriculteur de l'Ouest, en fondant leurs arguments sur le concept de la justice sociale.

Ils ont tant dit qu'il y a peu que j'y puisse ajouter, du point de vue des détails ou même sur le fond de la question. Mais je n'en crois pas moins que, étant donné l'importance fondamentale du sujet, je me dois d'ajouter un peu à ce que l'on a dit déjà sur les efforts déployés par le gouvernement pour imposer aux Communes des modifications au tarif du Nid-de-Corbeau.

J'aimerais signaler brièvement, monsieur le Président, que les efforts du gouvernement nous ont valu, du moins pour quelque temps, une sorte d'alliance entre les intérêts de la population du Québec et ceux de la population de l'Ouest du Canada. Du fait que le gouvernement a dû retirer ses propositions originales et qu'il a été contraint de les modifier—et, monsieur le Président, nous espérons d'autres changements de la part du gouvernement—démontre bien la force et la puissance d'une alliance possible entre l'Ouest du Canada et le Québec, lorsqu'il s'agit de rendre justice à tous les Canadiens.

[Français]

En français, monsieur le Président, je veux signaler le pouvoir d'une alliance entre le peuple de Québec et celui de l'Ouest du Canada. Quand cette alliance est au service de la

justice sociale, il est très important dans notre pays de reconnaître qu'il est facile pour le peuple du Québec et celui de l'Ouest de travailler ensemble à la solution des problèmes très difficiles et à la poursuite de la justice sociale. J'espère, monsieur le Président, que la Chambre par l'intermédiaire de lois poursuivra encore cet objectif dans d'autres domaines économiques et sociaux.

[Traduction]

La question fondamentale qui se pose à la Chambre à propos de cette mesure législative est la suivante: qui le gouvernement écoute-t-il? Qui le gouvernement favorise-t-il? De qui se préoccupe-t-il? Il y a, manifestement, deux groupes de personnes qui ont exposé leur cas au gouvernement et le gouvernement n'en écoute qu'un. Ces deux groupes sont les agriculteurs et les administrateurs des chemins de fer. Il est clair que le gouvernement a réservé tout son appui aux administrateurs des chemins de fer, dont il a résolu de servir les intérêts, ignorant ceux de l'électorat ainsi que les besoins d'un grand nombre de petits agriculteurs du Canada. On reconnaît bien là le gouvernement.

Les chemins de fer et les agriculteurs ont tous deux reçu des subventions et c'est maintenant aux agriculteurs que l'on demande de renoncer à ces subventions et de payer les coûts effectifs du transport de leur marchandise. Où est donc la proposition demandant aux chemins de fer de payer la valeur marchande pour les subventions qu'il a reçues en vue de construire un réseau de transport au Canada? La justice exige que les deux parties soient traitées sur un pied d'égalité. Tant que le chemin de fer sera autorisé à récolter les profits provenant des énormes subventions qui leur ont été accordées lors de leur établissement, les agriculteurs du Canada, dont les besoins financiers sont bien plus grands, devraient être autorisés à toucher les bénéfices des modestes subventions qu'ils ont reçues au cours des ans.

C'est une question de justice sociale fondamentale. C'est une question de principe démocratique, en ce sens que le gouvernement, le Parlement élu, doit voir à ce que les intérêts du public et de la société soient reflétés dans les lois au lieu de s'allier aux puissants intérêts privés du Canada.

Il est clair que cette mesure législative vise en partie les investissements en vue d'une nouvelle expansion ferroviaire. La question à laquelle la Chambre doit répondre est la suivante: qui assumera ces investissements. La politique du gouvernement et la loi demandent aux agriculteurs de les assumer. Elles prétendent que ces investissements ne sauraient se poursuivre, à moins que les agriculteurs les assument. Eh bien, monsieur le Président, l'un des principes fondamentaux veut que tout investissement véritable se paie à même les profits qu'il rapporte.

La proposition du gouvernement semble impliquer que, si l'ensemble du système de transport n'est pas axé sur des tarifs réels, les investissements sont alors remis en question. C'est là, monsieur le Président, une notion ridicule qui fait abstraction de tout partage. Elle ne tient pas compte non plus que l'investissement doit servir l'intérêt public, en ce sens qu'elle doit fournir un service utilisable par tous. Par exemple, si la philosophie sous-jacente à ce projet de loi était appliquée pour exploiter un réseau de transport à Ottawa, ou même à Winnipeg, d'où je viens, aucune communauté suburbaine ne pourrait